

Rue Notre-Dame, rue des Roues (Rue Général de Gaulle)

L'ancienne rue des Roues a été successivement rebaptisée rue de Josselin, rue de la Mairie puis rue Général de Gaulle. C'est l'un des principaux axes aboutissant au nord de la place de la République.



Venant de Coetbihan en MOREAC, Jean LAMARE et Julienne AUDO (n°438-439) s'installent à Locminé avant le décès le 19 février 1698 de leur fils Jean âgé de 6 ans. Jean travaille comme journalier puis laboureur dans la zone rurale de la paroisse. Julienne meurt rapidement, âgée d'une quarantaine d'année. Son veuf cherche alors à marier leur fille Perrine (n°219), qui n'a pas encore 14 ans et travaille déjà comme servante dans les maisons de la ville. Le 23 janvier 1703, elle déclare être âgée de 18 ans et épouse Jean BOHELAY, 26 ans, compagnon tanneur demeurant chez son père Jacques rue Notre-Dame. Sont témoins au mariage les prêtres Julien LE BRETON et Olivier MICHELLO, ainsi que l'oncle Julien-Jean LAMARE de Moréac. Malgré son jeune âge, Perrine a son premier enfant en février 1706, quelques semaines avant son 17^e anniversaire. Le 14 septembre 1708, elle est déjà veuve. Elle attend plus de quatre ans avant de se remarier avec le charpentier François GUEGAN (n°218), veuf venant de Kerfetan en GUENIN. La cérémonie a lieu le 18 janvier 1713 en présence de Jean et Michel GUEGAN, Louis CORBEL de Guénin, Jacqueline JOUANNO, Yvonne LE BRIERS de Locminé. Orpheline de père et encore mineure de 23 ans, Perrine est préalablement décrétée de justice à Locminé le 20 novembre 1712. Parmi les enfants du nouveau couple, les jumeaux Mathurin et Anne Marguerite naissent le 18 août 1722. Marie (n°109) naît elle le 17 août 1725, étant filleule de Guillaume MARQUER et Marie RICHARD. La famille réside sans doute alors rue des Roues. Début 1724, elle prête 195L au maçon Jacques LE TOQUIN, en prenant des hypothèques sur une tenue à Kerhoret en MOREAC et une rente annuelle de 9L 15s.

6E191 – Minutes GUENNEL-SAVANTIER (pour la châtellenie de Moréac Boisduliez) - 24/01/1724

Témoins

- Jacques LE TOQUIN, tailleur de pierre et maçon, x Marguerite ROBIN, de la ville de LOCMINE.
- François GUEGAN, menuisier et charpentier, x Perrine LAMAR, de la ville de LOCMINE.

Biens

La portion de Jacques LE TOQUIN lui échu de la succession de feu Perrine GILLET sa mère, et celle qu'il a acquise de feu François LE TOQUIN son frère, qui pouvait lui appartenir par indivis en une tenue à héritage à Kerhoret en MOREAC, appelé vulgairement la « Tenue Gillet ». Les deux portions se contiennent et sont connues des GUEGAN. Elles relèvent de madame la comtesse de Coetlourye à cause de la terre et seigneurie de Moréac Boisduliez, à titre d'héritage, foi, hommage, rente, rachat et autres obéissances.

Subrogation

Sauf le terme de réméré, les LE TOQUIN vendent pour 195L à François GUEGAN les dits biens, dont la jouissance est indivise avec les autres consorts LE TOQUIN. La somme est payée immédiatement. Un retrait sera possible sous les 5 ans. D'ici là, les LE TOQUIN jouiront des dits biens en bon ménagers, sans faire aucune démolition, dégradation ni ruine, et en payant la somme de 9L 15s quitte de toute charge.

Le 11 février 1732, François GUEGAN s'éteint à l'âge d'environ 54 ans. Il laisse à sa veuve la charge de quatre enfants mineurs, dont le dernier Jean est âgé de moins de 2 ans. De son premier mariage, il lui reste aussi un enfant mineur, également prénommé Jean, mais âgé de 21 ans. Celui-ci est pris en charge par son frère aîné Robert GUEGAN de Bodrein en GUENIN, nommé tuteur le 8 mai suivant.

Réunis pour l'occasion à la juridiction du prieuré St Sauveur de Locminé, les conseils de famille montrent des membres peu enracinés dans la ville, venant de la campagne environnante de Guénin, Plumelin, Baud, Moustoir-Ac, Moréac, St Allouestre, Remungol.

B7723 - St Sauveur de Locminé - 02/04/1732

Décret de tutelle

Perrine LAMARRE, veuve de François GUGUEN, déclare lui rester de son mariage 4 enfants mineurs qui sont Mathurin et Marguerite, jumeaux de 10 ans environ, Marie 7 ans et Jean GUGUEN 23 mois.

Témoins paternels

1. Robert GUGUEN du Botdrein en GUENIN, demi-frère des mineurs.
2. Guillaume LE FICHER de Quersaun en PLUMELIN, cousin germain des mineurs.
3. Jean LE TORIELLEC de Kerascouet en GUENIN, parent au 3e degré aux mineurs.
4. Nicolas KERVAREC de Kergueveno en BAUD, cousin germain des mineurs, x Perrine LE TORIELLEC.
5. Jean LE CLERC de Botenguen en MOUSTOIR-AC, parent au même degré, x Jacqueline LE TORIELLEC.
6. Pierre FARAUT de LOCMINE, parent au 5e degré pour avoir épousé Marguerite ...

Témoins maternels

1. Jacques LE VILLEGACHE de Bernouet en MOREAC
2. François LE VILLEGACHE de Tresverne en ST ALLOUESTRE, cousins remués de germain aux mineurs.
3. Jacques BERNARD du Barrederff en MOREAC, parent au 4e degré pour avoir épousé Mathurine LAMARRE.
4. Jean AUDO de LOCMINE, cousin germain des mineurs.
5. Guillaume LE HOUDIN de LOCMINE, parent au 4e degré.
6. Thuriau LE HOUDIN de LOCMINE, parent au 4e degré.

Ils nomment tous Perrine LAMARRE pour tutrice.

B7723 - St Sauveur de Locminé - 08/05/1732

Décret de tutelle

Il est recherché un tuteur à Jean GUGUEN 21 ans f. + François et + Jeanne CORBEL.

Témoins paternels

1. Robert GUGUEN de Botdrein en GUENIN, frère du mineur
2. (pratiquement identiques à ceux du précédent décret de tutelle...)

Témoins maternels

1. Robert CORBEL de Keroman en REMUNGOL, oncle du mineur
2. Louis CORBEL de Kerfetan en GUENIN, oncle du mineur.
3. Louis CORBEL du Verger en GUENIN, cousin germain du mineur.
4. René CORBEL de Talbidivy en GUENIN, cousin germain de la mère.
5. Michel CORBEL cousin germain de la mère.

Ils nomment Robert GUGUEN tuteur de son frère.

En juillet 1734, Perrine LAMARE renouvelle à son seul nom, en tant que veuve, un bail sur une maison rue des Roues, appartenant au sénéchal de la juridiction de Cargroix, moyennant un loyer annuel de 60L. Elle exerce alors le métier de marchande cabaretière. C'est sans doute dans ce cadre professionnel qu'elle rencontre Etienne JEGAT, débiteur de vins et de cidres³, âgé d'environ 38 ans. Ce troisième mariage a lieu le 13 octobre 1734. Perrine est âgée de 45 ans et ne semble pas avoir d'enfants de cette union. Sous l'autorité d'Etienne, elle conserve toutefois la tutelle de ses enfants avec François GUEGAN, tutelle confirmée en septembre 1735.

6E192 - Minutes GUENNEL-SAVANTIER - 05/07/1734

Témoins

- Maître Jacques CARADEC sieur de la Maisonneuve, sénéchal de la juridiction de Cargroix, demeurant en sa maison sur le martray de la ville de LOCMINE, paroisse de St Sauveur.
- Perrine LAMARE, veuve, marchande cabaretière demeurant en la rue des Roues en LOCMINE.

Bail

Le sieur CARADEC baille et loue pour 5 ans à commencer le 01/03/1735, une maison couverte en ardoise en laquelle demeure déjà la dite LAMARE, sans pouvoir y faire aucune innovation ou dégradation en ruines, et en payer de revenu annuel la somme de 60L, le premier paiement ayant lieu le 01/03/1736. Perrine LAMARE aura le droit de passage par (...) escalier entre la maison en question et celle y joignante acquise par Jean HENRIO. Le sieur CARADEC réserve l'année courante de jouissance tant de la maison que d'une pièce de terre. Perrine LAMARE délivrera au sieur CARADEC dans la quinzaine une copie du présent acte dûment garanti à ses frais.

³ Profession mentionnée le 30/11/1736 dans le décret de mariage de Françoise LE TOQUIN avec Jean LE GAL (B7723). Correspond à cabaretier.

B7723 - St Sauveur de Locminé - 29/09/1735

Décret de tutelle

Perrine LAMARRE souhaite conserver la tutelle de ses enfants mineurs avec François GUEGUEN, sous l'autorité d'Etienne JEGAT, son nouveau mari.

Témoins

1. Robert GUEGUEN demi-frère des mineurs (...).

Les enfants GUEGAN se marient progressivement : en 1739 la jumelle Marguerite 16 ans avec le marchand chaudronnier Pierre MORAN, le 23 janvier 1742 Marie 16 ans avec le cordonnier Mathurin GUILLEMOT (n°108-109), en 1743 le jumeau Mathurin 20 ans, qui devient chapelier, avec Gillette LE RALLIER. Tous ses mariages sont décrétés de justice. La parenté des témoins montre une intégration réussie dans la ville, avec les professions de cordonnier, tanneur, boucher, tailleur, maréchal ferrand. Marie GUEGAN rejoint son mari rué de Pontivy. Perrine LAMARE meurt après 1743.

B7723 - St Sauveur de Locminé - 08/06/1739

Décret de mariage

Marguerite GUEGAN f. François et Perrine LAMARE,
& Pierre MORAN marchand chaudronnier de LOCMINE.

B7723 - St Sauveur de Locminé - 30/12/1741

Décret de mariage

Marie GUEGUEN f. François et Perrine LAMARRE, sa mère et tutrice, ensemble à LOCMINE.
& Mathurin GUILLEMOT f. mineur de + Jean François et Anne ROBIN de LOCMINE.

Témoins

1. René JEGAT, beau-père de la mineure (sic : il s'agit d'Etienne).
2. Jean Marie JEANNOT, ami et bienveillant.
3. Louis LE BELLUS, parent au ¼ degré de la mineure.
4. Julien FRANCOIS, ami et bienveillant.
5. Jean LE GAL x Françoise LE TOQUIN, parent maternel au 1/3 degré à la mineure.
6. Thomas ROBIN x Perrine LE TOQUIN, parent maternel au 1/3 degré à la mineure.
7. Guillaume HOUDIN, parent maternel au 1/3 degré à la mineure.
8. Thuriau HOUDIN, parent maternel au 1/3 degré à la mineure.
9. Joseph LAMOUR, parent maternel au 1/3 degré à la mineure.

B7723 - St Sauveur de Locminé - 08/11/1743

Décret de mariage

Mathurin GUGUIN, chapelier, f. mineur de + François, assisté de Perrine LAMARE sa mère,
& Gillette LE RALLIER, 27 ans.

Témoins

1. Pierre MORAND, poêlier x Marguerite GUEGUIN soeur germaine du mineur.
2. Mathurin GUILLEMOT, cordonnier, x Marie GUEGUIN soeur germaine.
3. Louis LE BELLUS, cordonnier, cousin germain du père du mineur.
4. Pierre Felix LE ROY, cordonnier, cousin au 4e degré paternel du mineur.
5. Yves MAUGUEN, boucher, cousin au ¼ degré au paternel du mineur.
6. Thomas ROBIN, maître tanneur, cousin au 1/3 degré au maternel du mineur.
7. Jean AUDO, tailleur, cousin germain maternel du mineur.
8. François AUDO, cousin au 1/3 degré et ¼ degré au maternel du mineur.
9. Pierre AUDO, cousin au 1/3 degré et ¼ degré au maternel du mineur.
10. Guillaume HOUDIN, cordonnier, cousin au ¼ au maternel.
11. Jean LE GAL, maréchal grossier, cousin au ¼ au maternel, tous de LOCMINE.
12. Jean LAMOUR laboureur de Kergurin en MOREAC, parent au 1/5 degré au maternel.